

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)  
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021**

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 – Adhésion de la Commune de Drap au SIVOM Val de Banquière**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De valider le principe de l'adhésion de la Commune de Drap au SIVOM Val de Banquière.**

### **2 – Adhésion de la Commune de Drap à la Métropole NCA**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver, sur le fondement des articles L.5211-18 et L.5214-26 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**

### **3 – Adhésion de la Commune de Châteauneuf Villevieille à la Métropole NCA**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver, sur le fondement des articles L.5211-18 et L.5214-26 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille à la Métropole Nice Côte d'Azur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**

### **4 – Adhésion au groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et :ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De se prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans le projet de convention transmis et de les approuver,**
- **De valider le principe d'une adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

## II – FINANCES

### 1 – Décision Modificative N° 1

Où l'exposé de Monsieur TETRON-PELLETIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser un rajout de crédits sur l'opération 2020/08 « acquisition de logiciel » d'un montant de 11 584€ financés selon le tableau ci-dessous.**

Désignation	Coût total	Rajout	Subventions	Emprunt	Part. Affec.
Acquisition de logiciels (2020/08)	26 184 €	11 584€	4 400€	0€	7 184€

### 2 – Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : demande de subvention

Où l'exposé de Monsieur TETRON-PELLETIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 4 400€ et à signer tout acte subséquent (engagement ou convention) permettant de percevoir ce financement.**

### 3 – Subventions aux associations :

Où l'exposé de Monsieur PEIRANO Franck et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter les aides matérielles telles que décrites ci-dessous :**

USSA FOOT		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	291 €	Stade Goti et salle réunion Mairie

TENNIS CLUB SADLR/ABADIE		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	8 364 €	Club-house SADLR et 2 courts de tennis (toute l'année 10h par jour)

COMITE DES FETES SADLR		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	12 000 €	Local Barla (toute l'année pour du stockage)
Matériel	8 500 €	Materiel divers
Personnel	6 390 €	Interventions du service logistique

ESSA FOOT		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	6 387 €	Stade Goti, bureau, vestiaires et salle dans préfabriqué (3h par jour toute l'année)
Véhicules	1 000 €	Minibus
Personnel	15 000 €	Gardien (1/2 ETP)
ESSA MUSCU		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	3 116 €	Salle Résidences du Château ,Bat 3 RDC (850h/an)
Matériel	706 €	Entretien
SAINT ANDRE VTT		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	1 820 €	Salle réunion rdc mairie et terrain TUVE
Véhicules	1 000 €	
CDIA		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	246 €	Bureau dans salle Anghilante
LU PRESEPI DE LA ROCCA		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	1 442 €	Local rdc Bat1 des résidences du château
THEATRE LA PIERRE TOURNIOLE		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	2 174 €	Salle A. Monge (240h/an)
LA CAIOLA		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	1 717 €	Salle Anghilante (192h/an)
BABI RANDONNEURS		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	381 €	Salles rdc mairie (1 réunion par an)
UNCAFN		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	1 365 €	Bureau aux résidences du Château bat2-esc2 et Salles rdc mairie
ASSOC. SAUVEGRADE PATRIMOINE SADLR		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	5 003 €	Salle située au Moulin
Matériel	1 000 €	Materiel divers
Personnel	650 €	Interventions du service logistique
COMITE ACTION SAUVEGARDE SADLR		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	1 301 €	Un bureau aux résidences du château dans Bat2-Esc2 et salle de réunion mairie
LES PASSIONNES D'ART FLORAL		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	970 €	Salle située au R+1 du moulin et annexe sanitaire

DOJO		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	3 054 €	Salle Anghilante et salle de sport au rdc du bat 3 des Residences du château (238h/an)
USSA BOULES/PETANQUE		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	521 €	Complexe clos boulistes, quai de la banquière
Véhicules	357 €	Prêt ponctuel
Personnel	606 €	Interventions services techniques
FEEL YOUR BODY		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	623 €	Salle Polyvalente du Babi-Club (34h)
CAPOEIRA		
CAT. AIDE	MONTANT	CONTENU
Locaux	1 122 €	salle de sport au rdc du bat 3 des Residences du château (306h)

- **D'attribuer aux associations les montants détaillées dans le tableau ci-après :**

### MAIRIE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021

ASSOCIATIONS	AIDE SOLLICITEE 2021	AIDES ACCORDEES 2021	AIDES MATERIELLES accordées 2021
A.A.E.L.S.* (action éducative tribunal...)			
AFSEP (Sclérosés en plaques)			
APF France HANDICAP	200	200	
ASS D'ACTION EDUCATIVE TRIB ENFANTS			
ASS DEPART LIEUT LOUVERIE DES AM			
ASS SAUVEGARDE PATRIMOINE ST ANDRE	1 000	1 000	6 653
ASSOC PARALYSES DE France			
BABI DANSE ACADEMIE	4 000		
BABY RANDONNEUR			381
CAPOEIRA			1 122
C.D.O.S.			
CDIA			246
CHIEN GUIDES AVEUGLES			
CLUB BOULISTE DE L'ARIANE	1 000		
CODES*			
COMITE D'ACTION DE ST ANDRE			1 301
COMITE DES FETES DE ST ANDRE			26 890
DOJO ST ANDRE	1 000	1 000	3 054
ESSA FOOT - Etoile sportive	14 800	14 800	22 387
ESSA MUSCULATION			3 822
FEEL YOUR BODY			623
LA CAIOLA			1 717
LES PASSIONNES D'ART FLORAL			970
LU PRESEPI DE LA ROCA	1 500	1 500	1 442
SECOURS POPULAIRE Français	5 000		
SOUVENIR Français			
TENNIS CLUB ST ANDRE/ABADIE	2 700	2 700	8 364
THEATRE			2 174
UNCAFN		100	1 365

USSA BOULE/PETANQUE	1 000	1 000	1 484
USSA FOOT			291
VTT ST ANDRE	600	600	2 820
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 800 €</b>	<b>22 900 €</b>	<b>87 106 €</b>

#### **4 – Délégation de service public funéraire : assujettissement à la TVA**

Où l'exposé de Monsieur TETRON-PELLETIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De confirmer l'assujettissement de l'activité du funéraire à la TVA,**
- **D'habiliter l'exécutif à accomplir tous les actes juridiques et comptables nécessaires à cette fin.**

### **III – DOMAINE COMMUNAL**

#### **1 – Dénomination de la nouvelle voie de liaison entre le Chemin du Souvenir et le Chemin Camille Gas : Rue Simone Veil**

Où l'exposé de Monsieur Yves GUILLON et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 26 voix pour et 2 abstentions (MM Philippet et Garofolo) :

- **De valider la dénomination de la nouvelle voie, d'une longueur de 120 m environ, assurant la liaison entre le Chemin du Souvenir et le Chemin Camille GAS : « Rue Simone VEIL »**
- **De communiquer cette information au Centre des Impôts Foncier et au bureau du Cadastre.**

### **IV – ENSEIGNEMENT**

#### **1 – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : signature de la convention avec la région académique**

Où l'exposé de Monsieur Sébastien CARLETTO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement selon les montants précités et modèle annexé.**

**LE MAIRE,**

**J.J. CARLIN**

*AFFICHE le 17 septembre 2021*